



SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS

1. Immeuble avec ou sans ascenseur
2. Accès et aire de manœuvre
3. Sécurité fonctionnelle
4. Facilité d'utilisation

1. Immeuble avec ou sans ascenseur

Dans un immeuble d'habitation avec ascenseur, lorsque les appareils de lessive ne sont pas intégrés à l'habitation, une buanderie devrait préférablement être aménagée sur chacun des étages.

Dans un immeuble d'habitation sans ascenseur, la buanderie devrait être située au rez-de-chaussée ou à l'étage d'entrée du bâtiment.

L'aménagement d'une buanderie accessible et adaptable assure un espace libre au plancher permettant de manœuvrer adéquatement devant le comptoir et les appareils de lessive.

Une buanderie accessible devrait avoir au moins une lessiveuse à ouverture frontale.

2. Accès et aire de manœuvre

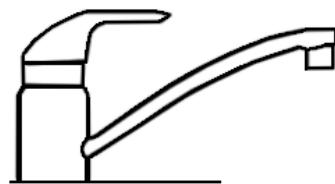
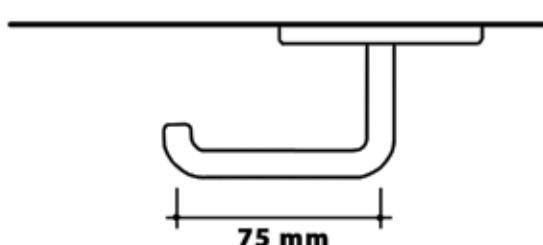
- Porte de **865 mm** de largeur, l'ouverture n'empiétant pas dans l'aire de manœuvre.
- Seuil biseauté d'au plus **13 mm**.
- Aire de manœuvre de **1500 mm** de diamètre devant les comptoirs et les appareils de lessive.
- Espace libre de **300 mm** entre un appareil et le mur adjacent.
- Comptoir dégagé sur une hauteur de **680 mm**.

3. Sécurité fonctionnelle

- Si la porte comprend une partie vitrée, la base doit se situer au plus **1050 mm** du sol.
- Éclairage de **200 lux**.
- Évier avec vidage désaxé et siphon isolé localisé à l'arrière et parallèle au mur.

4. Facilité d'utilisation

POIGNÉE DE TYPE À LEVIER



Manette à levier

- Poignée de porte à levier.
- Comptoir à **880 mm** du sol.
- Robinetterie d'évier avec manette à levier.
- Interrupteur d'éclairage à **1070 mm** du sol.

Sources

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Code de construction du Québec*, Chapitre 1 – Bâtiment, section 3.8, [En ligne], Éditeur officiel du Québec, 2000, mis à jour en janvier 2012. [www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/B_1_1/B1_1R2.HTM] (Consulté le 1^{er} février 2012).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. *Solutions applicables à la conception de logements accessibles et adaptables*, [En ligne], 1996. [<https://www03.cmhc-schl.gc.ca/catalog/productDetail.cfm?cat=123&itm=26&lang=fr&fr=1328111495699>] (Consulté le 1^{er} février 2012).

Fiches complémentaires

Fiche-conseils 06 : Vestibule et circulation intérieure

Fiche-conseils 12 : Corridors, portes, seuils, fenêtres et revêtements de sol

Fiche-conseils 13 : Quincaillerie, robinetterie et éclairage



RÉSUMÉ — BUANDERIE

- Emplacement de la buanderie.
- Aire de manœuvre devant la porte.
- Aire de manœuvre devant les appareils et les comptoirs.
- Dégagement sous les comptoirs.
- Poignée de porte.
- Robinetterie.
- Seuil.
- Éclairage.

NOTES

NOTES